

DEPARTEMENT HERAULT
CANTON ST GELY DU FESC
COMMUNE St MATHIEU DE TREVIER
CERTIFIE EXECUTOIRE
Compte tenu de la transmission en Préfecture le.../.../2022 et de la publication le.../.../2022



Le Maire de Saint-Mathieu-de-Trévières,

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>Liberté - Egalité - Fraternité</p> <p>Extrait du Registre des Décisions du Maire</p> <p>N°SG/2022/041</p> <p>OBJET : Renouvellement ligne de trésorerie 2022</p>
--

VU l'article L2122-22, 1^{er} du Code général des collectivités territoriales qui prévoit les compétences qui peuvent être dévolues au maire par le Conseil Municipal ;

VU la délibération n°2020-01 du Conseil Municipal en date du 9 juillet 2020, intervenue sur le fondement de l'article L2122-22 du C.G.C.T., donnant délégation au Maire d'un certain nombre de compétences pour la durée de son mandat ;

CONSIDERANT la consultation de 4 banques pour le renouvellement de la ligne de trésorerie d'un montant de 400 000 € ;

CONSIDERANT l'offre de financement et la proposition de contrat de la Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon ;

DECIDE

ARTICLE 1^{er} :

De souscrire auprès de la Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon une ligne de trésorerie aux conditions suivantes :

Prêteur	<i>Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon</i>
Objet	<i>Financement des besoins de trésorerie</i>
Nature	<i>Ligne de trésorerie utilisable par tirages</i>
Montant maximum	<i>400 000 €</i>
Durée maximum	<i>1 an</i>
Taux d'intérêts	<i>EURIBOR 1 SEMAINE + marge de 0.78%</i>
Base de calcul	<i>Exact / 360</i>
Modalités de remboursement	<i>Aucun Montant minimum</i>
Date d'effet du contrat	<i>A compter de la signature</i>
Date d'échéance du contrat	<i>Pour une durée maximale d'un an</i>
Frais de dossier	<i>600 € prélevés une seule fois</i>
Commission d'engagement	<i>0 €</i>
Modalités d'utilisation	<i>Tirages : crédits d'office</i>
Commission de non utilisation	<i>0.10% de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts</i>

Accusé de réception en préfecture
034-213402761-20221122-SG-2022-041-AU
Date de télétransmission : 23/11/2022
Date de réception préfecture : 23/11/2022

Publication sur le site
Internet de la commune le 24/11/2022

ARTICLE 2 :

De signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-dessus à intervenir avec la Caisse d'Épargne Languedoc Roussillon, de procéder ultérieurement à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de ligne de trésorerie.

ARTICLE 3 :

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la commune de Saint Mathieu de Trévières et un extrait sera affiché à la porte de la Mairie.
Ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de l'Hérault.

ARTICLE 4 :

Le Maire de la Commune de St Mathieu de Trévières est chargé de l'exécution de la présente décision et doit en rendre compte à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Fait à Saint Mathieu de Trévières le 17 novembre 2022.

Le Maire,

Jérôme LOPEZ.

Le Maire,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.